



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Activites

Question écrite n° 6919

#### Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les legitimes inquietudes des petits porteurs d'action qui ont accede au marche boursier a la suite de la politique des privatisations conduites par le gouvernement de M Jacques Chirac en 1986 et 1987, en raison des rumeurs persistantes selon lesquelles ils devront payer, pour leurs actions, au debut de l'an prochain, des frais de garde pouvant dans certains cas depasser l'integralite de leurs dividendes. Face a ce probleme, il lui demande de bien vouloir lui fournir toutes precisions utiles et, dans le cas ou cette rumeur serait fondee, de lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte proposer en vue de remedier a une situation qui serait tout a fait anormale.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La garde des titres correspond a un certain nombre de services qui sont rendus par les intermediaires (conservation des titres, paiement des coupons, information sur les operations realisees, etablissement des formulaires fiscaux,) et dont il est naturel qu'ils soient remuneres. Le Gouvernement precedent avait decide d'imposer aux banques la gratuite de la garde des actions de societes privatisees, pendant dix-huit mois, sans informer le public des conditions dans lesquelles seraient retablis au terme de ce delai les frais de garde. La libre remuneration des frais de garde doit s'exercer dans la concurrence ; certains intermediaires ont fait un effort pour reduire ces frais. Il est possible de detenir des titres au travers d'organismes de placement collectif pour lesquels les intermediaires exonèrent en general de droits de garde. On peut aussi déposer ses titres aupres de l'emetteur, qui les conserve en principe gratuitement. Enfin, pour reduire les charges supportees par les actionnaires, un accord recent a introduit une contribution des societes cotees aux couts du marche boursier.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Terrot Michel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6919

**Rubrique :** Banques et etablissements financiers

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3708